



# Le 1er juin, tous et toutes à Paris ! Pour la défense de nos conventions collectives !

*Départ collectif en bus à 8H, Place de la liberté  
à Tours (retour vers 20H)*

Tours le 17 mai 2010

**La marchandisation des activités médico sociales se généralise... L'ensemble de la BASS (Branche des associations sanitaires et sociales) est concerné par les restructurations. Les conventions collectives sont menacées, la loi HPST consacre la mise en concurrence généralisée des établissements médico sociaux et sociaux...**

## **CC 66, 51, CLCC, CHRS et Croix Rouge... Une branche en danger !**

Depuis les années 90, le secteur sanitaire, médico social et social vit une série de contre réformes néo libérales. La loi 2002-2 et le décret « comptable » de 2003 engage le secteur médico social dans un processus de mise en concurrence généralisée des établissements et des services dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Cela conduit à transformer l'ensemble du secteur en un vaste marché économique suivant en cela la voie ouverte dans le sanitaire (hôpitaux, cliniques) avec les dégâts que l'on connaît...

Ces évolutions ne peuvent se faire qu'au détriment des populations fragilisées par le handicap qu'il soit social, mental, physique ou psychique et des salariés dont les conditions de travail et de rémunération ne cessent de se dégrader.

### **La loi « Bachelot » instrument du libéralisme !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) s'impose au sanitaire comme au médico social. La création des ARS (Agence Régionale de Santé) marque la fin des DDASS, la fin d'un interlocuteur départemental au profit d'une gestion régionale des futurs territoires de santé et des territoires médico sociaux. Les politiques de maîtrise comptable sont renforcées, les tarifications à l'activité bientôt généralisées...

Les associations gestionnaires doivent se regrouper, fusionner, se restructurer sous peine de disparaître. Les GCSMS (Groupements de coopération sociaux et médico sociaux) comme les CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) permettent une rationalisation des coûts budgétaires, un déploiement de la nouvelle gouvernance associative, une gestion des personnels agressive et injuste...

Les dispositifs d'appel à projet de la loi « Bachelot » (article 124 de la loi HPST) favorisent l'ouverture du « marché » médico social aux « opérateurs privés » en quête de diversifications pour leurs investissements, en quête de nouveaux profits...

### **Des métiers, une éthique menacée !**

La concurrence entre secteur public, associatif et lucratif va aggraver la concurrence entre les établissements. « Usagers » transformés en « clients », salariés précarisés et mal payés, statuts et conventions collectives menacés, l'avenir du secteur médico social est en jeu.

L'approche technocratique et comptable, la concurrence exacerbée s'accompagnent de nouvelles formes de gestion des personnels qui privilégient les logiques de « compétences » au détriment des métiers et des qualifications. La technicisation du travail médico social mine toute les approches globales de la personne, segmente l'intervention sanitaire et sociale...

### **Le secteur social de la protection de l'enfance n'est pas épargné.**

Pour la première fois, le Conseil Général d'Indre et Loire (et d'autres) ont refusé l'augmentation des budgets et par là même, l'application de la convention collective en terme de salaire : exigeons le respect des garanties conventionnelles.

L'ordonnance de 45, symbole d'une société rompant avec la barbarie est menacée par des lois liberticides de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance... La jeunesse est un danger, aux difficultés sociales, éducatives, la seule réponse apportée par le gouvernement Sarkozy est : délation, répression et enfermement...

## Un ordre conventionnel (social/économique) nouveau :

**Dans les CLCC** (Centre de lutte Contre le Cancer) depuis 1999 et la nouvelle convention collective, les salariés sont confrontés à la troisième phase d'individualisation de leurs salaires et il n'est plus question d'augmentation générale des salaires. L'atomisation des salariés, l'individualisation nuit gravement à la cohérence du travail en équipe.

**Dans la CC 66**, ce sont les différents projets patronaux de casse de la convention qui font écho à la mise en danger d'un secteur par les pouvoirs publics et les politiques ultras libérales initiées par la commission européenne. L'ouverture à la concurrence « libre et non faussée » passe par la casse des conventions, le retour au travail à la tâche, la dégradation généralisée des conditions de travail, l'individualisation de la rémunération, l'abaissement du coût du travail... Les attaques viennent de tous les côtés, l'essentiel s'organise ailleurs par le biais de la mise en place des ARS et des restrictions budgétaires.

### Dans toutes les conventions :

**Les salaires :** Les salaires sont attaqués. Dernièrement dans la 66, les employeurs ont osé proposer 0,6% de moins que le gouvernement. Il faudra lutter encore plus pour nos salaires dans tout le médico-social.

**La précarité :** l'utilisation fréquente de CDD pour amortir les départs en retraites est une attaque de plus contre les assurances sociales et contre les jeunes en particulier.

**Quant aux CHRS**, ils n'ont même plus d'interlocuteurs si ce n'est les directions régionales de la jeunesse et des sports... Les budgets ne prennent même plus en compte les GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la misère s'installe même du côté des salariés, les licenciements et les fermetures de services et de structures se multiplient...

**Pour la CC 51**, les patrons de la Fehap annoncent déjà la couleur. De nouvelles attaques se profilent, annoncées dans un nouveau « Document de travail relatif à une possible évolution de la CC 51 » du 13 janvier 2010. La Fehap propose de nouvelles pistes pour abaisser le coût du travail. Ils osent même proposer un minimum conventionnel qui pourrait être amélioré en fonction des résultats des associations gestionnaires et des situations de concurrence locales. Disparition « minoration » de l'ancienneté, individualisation du salaire aggravée, remises en cause des modèles actuels d'organisation du temps et des conditions de travail, tel est leur programme pour demain...

***Tous et toutes ensemble,  
Défendons nos conventions collectives !  
Sauvons la BASS !***

***Tous et toutes à Paris le 1<sup>er</sup> juin***

***Départ collectif en bus à 8h,*  
*place de la liberté à Tours* (retour vers 20 h)**

**Participation aux frais de 10 euro et 5 euro pour les précaires**

Merci de vous inscrire aux numéros suivants :

Pour SUD : 06 81 64 62 28 Pour la CGT : 02 47 37 84 03